



CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA SUR L'ÉVALUATION
DES ACTIONS PUBLIQUES À
L'ÉGARD DES JEUNES ET DES
POPULATIONS VULNÉRABLES



CHAIRE-RÉSEAU DE RECHERCHE
SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Étendre la protection de la jeunesse après 18 ans : une analyse coût-bénéfice

Montréal, le 9 novembre 2020 - Le partenariat EDJeP, dirigé par la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) de l'École nationale d'administration publique (ENAP), rend publique une analyse des coûts et des bénéfices économiques de la mise en œuvre au Québec d'un programme complet et systématique d'un soutien à la transition à la vie adulte pour les jeunes de la DPJ après 18 ans.

Le Québec est actuellement l'une des seules juridictions au Canada à ne pas avoir mis en place un tel système de soutien pour accompagner les jeunes sortant de placement après 18 ans. Nos résultats publiés aujourd'hui confirment ceux des études internationales qui arrivent toutes à la même conclusion : Investir dans des mesures de soutien après le placement serait pourtant un choix économiquement avantageux pour l'État.

S'appuyant sur les projections des effets observés en Californie où, depuis 2012, les jeunes ont l'option volontaire de demeurer dans le système de protection de la jeunesse jusqu'à 21 ans, notre analyse démontre en effet qu'un tel programme au Québec engendrerait **des coûts estimés à 146 millions, alors que l'estimation très conservatrice des bénéfices attendus se situe entre 154 et 254 millions de dollars pour une cohorte annuelle de 2000 jeunes placés.**

Les évaluations de ce type de programmes implantés en Californie et en France et les données québécoises d'EDJeP démontrent également que la continuité des services après 18 ans augmente la probabilité qu'un jeune obtienne un diplôme secondaire ou professionnel et intègre plus tard le marché de l'emploi. D'autres bénéfices, notamment en matière de diminution de la détresse psychologique et des épisodes d'itinérance que connaissent près de 20% des jeunes sortant de placement sont aussi attendus.

« Nous avons témoigné devant la Commission Laurent pour dire que la transition était souvent une période très difficile pour les jeunes de 18 ans. Nous avons parlé du sentiment d'abandon, d'absence de support psychosocial et financier, manque d'incitatifs à poursuivre sa scolarité, etc... On espère avoir été entendus. On espère qu'il y aura des recommandations là-dessus et des moyens mis en place pour aider les jeunes après leur placement » dit Jessy Gagné, membre du Comité Jeunes EDJeP. Nicolas Junior, également membre du Comité Jeunes EDJeP, affirme avoir toujours été « contre la sortie à 18 ans. En centre jeunesse, la vie des jeunes est très restrictive, tout est organisé et tu as beaucoup de règles et des conséquences si tu ne les suis pas, mais la vie à la sortie ce n'est pas comme ça. (...) Pour moi 18 ans, c'est trop tôt, c'est trop tôt pour les jeunes qui sortent du centre jeunesse, les jeunes ont besoin de plus d'accompagnement pour ne pas se trouver en itinérance à leur sortie. Je pense qu'il faut les garder au moins jusqu'à leurs 21 ans, même jusqu'à 25 ans. »

Selon Martin Goyette, professeur titulaire à l'ENAP et directeur de l'EDJeP, « compte tenu de l'absence, pour nombre d'entre eux, de soutiens familiaux et les grands besoins des jeunes placés au début de l'âge adulte ; il faut considérer qu'offrir à ces jeunes des services qui améliorent leur insertion sociale doit être un droit et non un privilège. »

Pour entrevue et informations : Martin Goyette : 514 347-9126 Martin.goyette@enap.ca

Voir le rapport complet :

- [Étendre la protection de la jeunesse après 18 ans: une analyse coût-bénéfice](#)
- [Extending youth protection past age 18: a cost-benefit analysis](#)

Pour lire les autres rapports :

[La pandémie de la Covid-19 et les besoins des jeunes sortant de placement](#)

[Les coûts de la sous-scolarisation des jeunes placés](#)

À propos de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé(e)s au Québec et en France

EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de sortie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placé(e)s dans des services de protection de la jeunesse. Cette recherche d'envergure est la première étude représentative du genre au Canada. La recherche innove également par la participation d'un comité de jeunes ex-placé(e)s qui collabore de façon transversale à toutes les étapes du processus de recherche. Cette étude est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le cadre d'un programme de partenariat. Pour plus d'informations, consultez le www.edjep.ca

À propos de la CREVAJ

La Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) vise l'acquisition de connaissances nouvelles sur les méthodologies d'évaluation de l'action publique ainsi que l'amélioration des connaissances autour de la mise en œuvre de l'action publique et de ses effets. Les travaux réalisés dans le cadre de la Chaire permettront de mieux orienter les interventions et les mécanismes de soutien auprès des personnes en situation de vulnérabilité, notamment dans le secteur de la jeunesse, un secteur exemplaire de la compréhension des transformations récentes de l'État tant sur le plan du renouvellement de l'action publique que sur le plan de ses limitations et de ses risques. Pour plus d'informations, consultez le www.crevaj.ca

Financé par :